

Formulaire d'adhésion 2020

Raison Sociale :

N° Siret :

Adresse :

Code Postal - Ville :

Téléphone :

E-mail entreprise :

Nom du Dirigeant :

E-mail du Dirigeant :

Nom du correspondant CIEL 47 :

E-mail du correspondant CIEL 47 :

Téléphone du correspondant CIEL 47 :

Effectif de l'entreprise :

C.A de l'entreprise :

C.A Export :

COTISATION ANNUELLE*

- 150 €/an pour les entreprises de 0 à 19 salariés
 200 €/an pour les entreprises de 20 à 99 salariés
 250 €/an pour les entreprises de 100 salariés et +

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et applicable au 25 mai 2018, les informations concernant le traitement de vos données personnelles et l'exercice de vos droits (accès, rectification, suppression, opposition etc...) sont exclusivement utilisées dans le cadre des actions liées au groupement CIEL 47.

⇒ En cochant la case ci-contre, je donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant par le CIEL 47. Je prends note que je peux à tout moment demander à connaître les éléments conservés sur moi et que, selon les termes de la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suspension et d'opposition aux informations et messages me concernant. Le CIEL 47 requiert ici également votre consentement pour pouvoir utiliser l'adresse mail que vous nous avez fourni à des fins de communication sur les actions menées par le CIEL ainsi que pour la mise à jour du site internet www.ciel47.fr

Cette adresse électronique, comme toutes données nominatives vous concernant, ne feront l'objet d'aucune autre exploitation que celle précisée et ne feront pas davantage l'objet de cession à des tiers.

Mode de règlement (à l'ordre du CIEL 47) :

Par chèque Par virement Sur facture

* (tout mode de paiement donnera lieu à une facture)

RIB : code banque : 17807 / code guichet : 00801 / N° de compte : 10119044418

CLE RIB : 11 / IBAN : FR76 1780 7008 0110 1190 4441 811

BIC : CCBPFRPPTLS

Fait à,

le,

Cachet de l'entreprise :

(Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)





CONDITIONS GENERALES D'ADHESION AU CIEL 47

- 1) Pour être adhérent à CIEL et pouvoir accéder aux différents services et avantages procurés par l'adhésion, il faut se conformer aux statuts - dont un exemplaire est tenu à votre disposition au siège de l'association et dont une copie sera remise à tout adhérent en faisant la demande - et acquitter une cotisation.
- 2) L'adhésion est valable pour une année civile et se renouvelle automatiquement par tacite reconduction à l'échéance. Tous les ans, les adhérents reçoivent une information les avisant de leur cotisation pour les 12 mois à venir ainsi qu'une fiche permettant de mettre à jour les données les concernant.
- 3) Il est possible de mettre fin à l'adhésion par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de l'association, au minimum un mois avant la date de clôture de l'exercice comptable, soit le 30 novembre de l'année en cours.
- 4) La qualité d'adhérent se perd par la démission, la disparition de l'entreprise, la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour dettes auprès de l'association, pour motif grave, préjudice moral ou matériel porté à l'association et selon la procédure prévue à l'article 5 des statuts.
- 5) Quelques soit le nombre de participants de l'entreprise, l'adhésion procure une participation sans frais aux réunions thématiques, visites d'entreprises ou rencontre/échange organisées par l'association ainsi que des tarifs différenciés pour ses actions collectives (salons collectifs, études...).
- 6) En application de l'article 127 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information les concernant auprès de l'association. Les informations requises sont nécessaires à l'établissement de l'adhésion. Par l'adhésion, l'entreprise accepte que sa raison sociale figure sur la liste des membres et sur la liste des documents de promotion de l'association.